

AFFAIRE N°19 - Construction de la Nouvelle Mairie de Saint-Denis - Autorisation de réaliser en régie communale les travaux de démolition et de préparation du terrain.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'ignorez pas que les travaux de construction de la Nouvelle Mairie de Saint-Denis ont fait l'objet, dans le cadre du plan de soutien de l'économie, d'une subvention complémentaire de 600 000 F destinée à réaliser une 2ème tranche de travaux, l'octroi de cette subvention étant toutefois subordonné au paiement d'une partie des dépenses, avant la fin de l'année 1975.

C'est pourquoi, afin de ne pas retarder le démarrage de ces travaux prévu pour le 1er décembre 1975, il m'est apparu intéressant de faire réaliser les démolitions et la préparation du terrain par les services de régie communale. Les crédits sont prévus au chapitre 903, article 232-89 du Budget 1975.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Les travaux de démolition seront faits par des chômeurs. Ils vont travailler en régie communale. Ces personnes seront débauchées à la fin de ces travaux.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour de cette session extraordinaire est clos, toutefois, il reste quelques questions susceptibles d'être examinées. Etes-vous d'accord pour le faire maintenant?

LA PROPOSITION du MAIRE est ADOPTEE A L'UNANIMITE.